FÉDÉRATION FRANÇAISE D'AVIRON

PROCES-VERBAL de la REUNION du COMITE DIRECTEUR Visioconférence, le 13 novembre 2020

- 1. Approbation du procès-verbal du comité directeur du 16 octobre 2020
- 2. Présentation et validation du process relatif à l'organisation des élections fédérales
- 3. Compléments et aménagements de la réglementation sportive 2021 relativement au MAIF Aviron Indoor pour les jeunes
- 4. Questions diverses

Sont présents : Jean-Jacques MULOT

Président Didier MARCHANDEAU Trésorier

Anne NOTTELET-TOLLARD Vice-Présidente Thierry RENAULT Vice-Président Sophie GAUTIER-GUYON Secrétaire Générale

Isabelle LACCOURS-DANJOU Membre du bureau fédéral Vincent BUSSER Membre du bureau fédéral Membre du comité directeur François BANTON Cédric BERREST Membre du comité directeur Nadia BOUDOUX Membre du comité directeur Marie-Laurence COPIE Membre du comité directeur Anne DAUVERGNE-PARISE Membre du comité directeur Jacques DECRIEM Membre du comité directeur Pierre GOUDET Membre du comité directeur Laurent IRAZUSTA Membre du comité directeur Philippe LOT Membre du comité directeur Bénédicte OUVRY Membre du comité directeur Soizick PEROT Membre du comité directeur Martine SCOTTON Membre du comité directeur Arnaud TIXIER Membre du comité directeur

Pierre TRICHET Membre du comité directeur Christian VANDENBERGHE Membre du comité directeur

Total: 22 votants

Assistent: Patrick RANVIER Directeur Technique National

> Gilles PURIER Directeur Technique Adjoint Vanessa LETE Secrétaire de Direction

Excusés:

Vice-Président Eric NOTIN

Membre du comité directeur Josy BREGAL Stéphane GUERINOT Membre du comité directeur Aude LUSETTI Membre du comité directeur Richard MOUCHEL Membre du comité directeur Alain WACHE Membre du comité directeur JJ. Mulot ouvre la séance à 18h05.

1. Approbation du procès-verbal du comité directeur du 16 octobre 2020

JJ. Mulot soumet à l'approbation le procès-verbal du comité directeur du 16 octobre 2020.

LE PROCES-VERBAL DU COMITE DIRECTEUR DU 16 OCTOBRE 2020 EST APPROUVE A L'UNANIMITE (22 votants/22présents).

A.Dauvergne-Parise souhaite informer le comité directeur qu'elle s'est sentie agressée lors d'une visioconférence organisée par l'un des candidats à la présidence de la fédération. Cette visioconférence était organisée par celui-ci pour l'ensemble des clubs de la Nouvelle-Aquitaine et c'est à ce titre qu'elle avait souhaité y assister. Elle déplore le fait d'avoir subi un certain nombre de remarques qui n'avaient pas lieu d'être.

C. Vandenberghe souhaite intervenir mais sa connexion ne le lui permet pas. Il indique cependant qu'il prendra contact téléphoniquement avec elle après cette réunion de comité.

Une précision est apportée lors du comité directeur du 23 décembre :

"C. Vandenberghe conteste le terme "d'agression" employé par A. Dauvergne-Parise. C'est son sentiment personnel, en aucune manière il n'y a eu agression. Il avait simplement exprimé aux 40 personnes présentes lors de ce webminaire que son équipe et lui resteraient sur la réserve pendant les débats, compte tenu du fait qu'A. Dauvergne-Parise était sur la liste de D.Marchandeau et donc potentiellement concurrente."

2. Présentation et validation du process relatif à l'organisation des élections fédérales

Le document a été adressé à l'ensemble des membres du comité après relecture du bureau fédéral. (Annexes 1 à 4)

Cette procédure se veut exhaustive. Une phase d'explication du déroulement et des modalités de vote de l'assemblée générale sera effectuée dès l'ouverture de la visioconférence.

JJ. Mulot commente le préambule et précise que la fédération ne dispose pas encore de la prorogation de l'ordonnance au-delà du 30 novembre qui doit permettre les tenues des AG dématérialisées même si cela est interdit dans les statuts.

Le décret datant du mois d'octobre prévoit que les assemblées générales peuvent se tenir dans les établissements recevant du public mais parallèlement il n'est pas prévu de pouvoir se déplacer pour se rendre à ces assemblées générales. Le Ministère a adressé aux fédérations un document indiquant que la tenue de ces réunions en présentiel est interdite.

Le cabinet de juristes consulté par la FFA a indiqué que la prorogation de l'ordonnance 2020-321 devrait être effective dans les tout prochains jours.

- JJ. Mulot et P. Ranvier commentent les points énoncés dans la procédure retenue pour l'organisation de l'assemblée générale en visioconférence et votes dématérialisés.
- F. Banton demande qui contrôle les pouvoirs des représentants des ligues désignés dans les assemblées générales pour assister à l'AG de la FFA.
- JJ. Mulot précise que, dans les fonctions de la commission des opérations électorales, il y a en particulier la recevabilité des candidatures. La CSOE étudie actuellement la recevabilité de chaque candidature.

Elle veille par ailleurs à ce que les dispositions prévues par les statuts et le règlement intérieur concernant l'organisation et le déroulement du scrutin soient respectées. Dans ce cadre, les PV des AG de ligues seront adressés avec chaque pouvoir à la CSOE afin qu'elle puisse faire cette vérification.

- F. Banton revient sur les ligues et comités départementaux n'étant pas en règle statutairement : y-a-t-il une liste des structures non en conformité ?
- JJ. Mulot indique qu'une liste est tenue à jour et qu'elle évolue encore régulièrement avec les AG qui se succèdent actuellement. Les informations seront transmises à la CSOE pour avis sur les structures qui ne seront pas en conformité.
- L. Irazusta souhaite connaître la procédure de désignation des délégués.
- JJ. Mulot indique que cette procédure est indiquée dans les textes réglementaires de la fédération, des ligues et des comités départementaux. La désignation doit avoir lieu à bulletin secret.
- P. Lot revient sur la désignation à bulletin secret pour les délégués car actuellement, avec le confinement, cela implique donc un prestataire avec un vote électronique. Toutefois, toutes les structures n'ont pas les moyens financiers pour faire appel à un prestataire donc, comment garantir que ces votes se fassent à bulletins secrets ?
- JJ. Mulot confirme qu'en cas de plusieurs candidatures de délégués, les votes doivent être secrets. Des procédures doivent être mises en place pour rendre les votes secrets.
- P. Lot « comment peut-on assurer le secret des votes en cas d'envoi des bulletins par voie postale (qui reçoit les votes, qui assure le dépouillement) ? »
- P. Goudet et T. Renault indiquent qu'il est possible de faire des votes anonymes avec un bureau de dépouillement identifié et l'envoi de plusieurs enveloppes.

Concernant le point 3, il est proposé aux structures déconcentrées qui ont plusieurs délégués d'annoncer en amont de l'AG la répartition des voix en adressant un document à la FFA co-signé par l'ensemble des délégués de la structure. Si aucun document n'est adressé, la FFA décidera de répartir entre les délégués les voix par moitié (cas de 2 délégués) ou par tiers (cas de 3 délégués). Lorsque le nombre de voix attribuées à une ligue n'est pas divisible par le nombre de délégués de ladite ligue (2 ou 3), la(les) voix restante(s) est(sont) attribuée(s) au délégué le plus âgé dans la limite d'une voix supplémentaire par délégué.

JJ. Mulot informe que 52 candidatures ont été reçues à la fédération. La CSOE procède actuellement à la vérification de ces candidatures.

Le reste du document est passé en revu.

Des précisions seront demandées au prestataire concernant l'affichage des noms, le temps imparti pour les votes, le nombre de vote restant à effectuer pour valider 28 noms.

L'AG se déroulera comme suit :

- Vérification des pouvoirs et déclaration de validité des délibérations de l'assemblée générale
- Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 16 mars 2019
- Rapport du président
- Le rapport du trésorier sera adressé en amont de l'AG afin que les délégués puissent poser leurs questions lors de la visioconférence
- Approbation des comptes annuels, quitus au comité directeur et affectation du résultat
- Le rapport du DTN sera adressé aux délégués
- Approbation du budget 2020
- Fixation des tarifs 2021
- Désignation des vérificateurs aux comptes
- Election des membres du comité directeur
- Proposition du comité directeur à l'AG pour l'élection du président
- Election du président de la FFA par l'AG
- Questions diverses

LE COMITE DIRECTEUR APPROUVE A L'UNANIMITE (22 votants/22 présents) LA POCEDURE POUR L'ORGANISATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE EN VISIOCONFERENCE ET VOTES DEMATERIALISES.

V. Busser souhaite avoir des précisions suite à la lecture de la lettre d'intention du candidat à l'élection, D. Marchandeau, sur une phrase qui pose un problème d'équité dans la campagne et questionne sur le positionnement d'un partenaire sur une personne plutôt que sur la fédération :

"J'ai déjà eu l'occasion d'échanger avec la MAIF qui m'a assuré de sa volonté, si j'étais élu, de poursuivre le partenariat qui arrive à échéance cette année."

JJ. Mulot rappelle que le partenariat actuel avec la MAIF est, comme les années précédentes, un partenariat sur l'olympiade. Il prend donc fin en 2020 et il devra en conséquence être renouvelé.

Il indique que la MAIF n'a pas souhaité renouveler maintenant ce partenariat, comme d'ailleurs celui avec d'autres fédérations.

- D. Marchandeau répond qu'il assiste à une réunion du comité directeur en tant que trésorier et non en qualité de candidat à l'élection à la présidence de la fédération.
- L. Irazusta rejoint V. Busser en insistant sur le fait que la phrase sur le partenariat dans cette lettre d'intention sous-entend que le partenariat de la FFA est lié à un candidat.
 - 3. Compléments et aménagements de la réglementation sportive 2021 relativement au MAIF Aviron Indoor pour les jeunes

G. Purier revient sur la réglementation sportive concernant le MAIF Aviron Indoor pour les jeunes. Il est proposé que soit ajouté au programme deux épreuves par équipe mixte (2H et 2F) en J16 et J18.

Par ailleurs, compte tenu de la situation sanitaire actuelle et face à l'arrêt de la pratique sportive pour nos jeunes rameurs, le bureau fédéral propose au comité directeur de modifier le "classement jeune 2021" en ne prenant pas en compte les points de participation aux 4 premières épreuves de l'étape régionale (TdR 1, épreuve indoor, épreuve au sol, TdR 2).

En fonction d'une évolution favorable des conditions sanitaires dans les mois prochains, celles-ci pourront néanmoins être organisées par les ligues.

LE COMITE DIRECTEUR APPROUVE A L'UNANIMITE (22 votants/22 présents) CES DEUX PROPOSITIONS.

P. Ranvier précise que les championnats de France UNSS sont annulés pour 2021 pour toutes les disciplines sportives.

4. Questions diverses

Médailles d'honneur 2020

L'appel aux ligues pour les propositions de Médailles d'Honneur de la fédération a été fait dans la note infos fédérale d'octobre avec un retour demandé pour le 18 novembre.

L'assemblée générale de la Nouvelle-Aquitaine se déroulant le samedi 14 novembre et Michel Lagaüzère ne se représentant pas, il est proposé de lui attribuer dès aujourd'hui la Médaille d'Honneur de la fédération afin qu'il puisse recevoir cette distinction lors de la tenue de cette AG.

LE COMITE DIRECTEUR APPROUVE A L'UNANIMITE (22 votants/22 présents) L'ATTRIBUTION DE LA MEDAILLE D'HONNEUR A MICHEL LAGAUZERE.

- I. Danjou souhaite savoir qui remettra cette médaille.
- JJ. Mulot répond qu'il a demandé à A. Dauvergne-Parise de la remettre au récipiendaire.

Questions administratives

Affiliation

LE COMITE DIRECTEUR PROCEDE À L'UNANIMITE (22 votants/22 présents) A L'AFFILIATION DE L'UNION SPORTIVE AVIRON RIEUX (OCCITANIE)

• Fiche de renseignements candidats à l'élection 2020

F. Banton demande que cette fiche soit adressée aux candidats en format word. Il est indiqué que cet envoi est prévu dès retour de la validation des candidatures par la CSOE.

Utilisation des fichiers d'adresses

- F. Banton souhaite, dans un souci d'équité, que les fichiers d'adresses, fichiers sans doute issus de la FFA, utilisés par D. Marchandeau dans le cadre de sa campagne soient accessibles au candidat opposant.
- D. Marchandeau répond qu'il n'a aucunement utilisé les fichiers de la FFA. Lui et son équipe ont constitué l'ensemble des fichiers utilisés dans le cadre de sa campagne.

Remerciements

Le comité directeur se terminant et ne se présentant pas à la prochaine élection après 16 années passées au sein du comité, N. Boudoux souhaite adresser ses remerciements à l'ensemble des membres.

I.Danjou rejoint N. Boudoux et remercie le bureau fédéral, le comité directeur, le personnel de la FFA, la DTN pour les riches échanges durant toutes ces années.

JJ. Mulot indique que plusieurs membres du comité en effet n'ont pas candidaté pour un nouveau mandat. Il est évidemment impossible en ces temps de confinement d'organiser dans les prochaines semaines un moment festif avec ceux et celles qui seront bientôt les anciens membres du comité ou les anciens présidents de ligues et de comités départementaux. Mais il souhaite vivement que cela redevienne possible rapidement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45.

Destinataires : Membres du comité directeur, Présidents de ligues, P. RANVIER, G. PURIER